

# DÉBAT PUBLIC

## PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS

DU 17 AVRIL AU 25 SEPTEMBRE 2019

5<sup>e</sup> édition  
2019 - 2021



Adobe Stock / pictoidea - jumbo3030

**VIVRE *notre* LOIRE**  
Collectif citoyen

### VIVRE NOTRE LOIRE

L'association VIVRE notre LOIRE est une association dont l'objet principal est la défense de l'environnement dans la région Centre Val de Loire et, prioritairement, l'opposition à l'éventuel projet de deux piscines centralisées de stockage de déchets radioactifs dans l'enceinte de la centrale de Belleville-sur-Loire dans le Cher.

La philosophie et l'activité de l'association ne s'inscrivent pas dans le débat récurrent « anti-nucléaire contre nucléaire » mais exclusivement contre tout projet jugé inapproprié, voire dangereux, pour une population donnée, dans le cadre d'un projet spécifique.

Vivre notre Loire a vocation de représenter la population de la région dans sa diversité, en toute neutralité politique.

#### Contact

Claude DIDIER  
BP38 - 18 300 Sancerre  
Vivre-notre-loire@orange.fr

## CAHIER D'ACTEUR N°1

### Pourquoi nous sommes contre une piscine de stockage de déchets radioactifs à Belleville-sur-Loire (Cher)

#### PRESENTATION GENERALE DU PROPOS DE VIVRE NOTRE LOIRE

L'association VIVRE notre LOIRE souhaite apporter sa contribution au plan national de gestion des matières et déchets radioactifs et particulièrement au sujet de l'éventuel projet de piscines centralisées de stockage de déchets nucléaires radioactifs usés (Mox ou autres déchets similaires) à Belleville-sur-Loire (Cher).

Pour justifier notre opposition à l'implantation de piscines centralisées de stockage de déchets radioactifs à Belleville-sur-Loire, nous avons sélectionné trois types d'arguments tendant à démontrer que cette implantation à Belleville-sur-Loire est contraire aux intérêts économiques de la région et à la sécurité de ses habitants. Dans un premier temps, nous évoquerons le traitement et stockage des déchets hautement radioactifs. Puis, nous démontrerons en quoi le choix de Belleville sur Loire est pour nous une erreur économique. Enfin, nous analyserons les aspects technocratiques, humains et sécuritaires du projet.

BP 38 - 18300 SANCERRE  
Association Loi de 1901

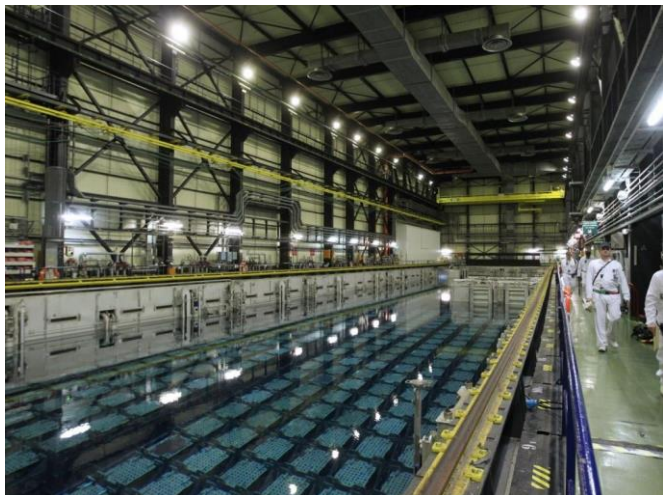


vivre-notre-loire@orange.fr

APE 8899B Siret: 840 180 368 00010

# I- TRAITEMENT ET STOCKAGE DES DÉCHETS HAUTEMENT RADIOACTIFS

LA PISCINE DE BELLEVILLE DEPASSERAIT SIGNIFICATIVEMENT LES DIMENSIONS DE CELLES DE LA HAGUE



Source : [https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/nucleaire/la-crainte-d-une-saturation-des-piscines-de-combustibles\\_129751](https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/nucleaire/la-crainte-d-une-saturation-des-piscines-de-combustibles_129751)

Nous constatons que le dossier du traitement et du stockage des déchets fait l'objet d'un débat d'une rare intensité, que dans la trentaine de pays équipés de réacteurs nucléaires, la gestion des déchets usés représente un véritable casse-tête. En réalité, le choix de la technologie reste à décider !

La France, le Royaume-Uni et la Russie ont choisi jusqu'à ce jour l'option du retraitement du combustible irradié mais, pour ce faire, ces déchets doivent être stockés très longuement dans des piscines de refroidissement (150 ans ou plus pour le Mox disent les experts).

Mais il semblerait que l'entreposage soit désormais une option envisagée en France. Reste que le choix entre l'entreposage à sec ou celui en piscine à côté de chaque réacteur ou en piscines centralisées (cf. La Hague) est le

choix entre le stockage définitif d'une part et celui du retraitement d'autre part.

D'autres pays, comme l'Allemagne ou les États-Unis, expérimentent la piste de l'entreposage à sec. Stockés dans des cylindres métalliques, entourés de sarcophages en béton, cette option serait résistante aux aléas climatiques extrêmes et à d'éventuelles attaques terroristes !

C'est l'option commercialisée par ORANO (ex AREVA) dans plusieurs pays, au motif que ce serait la plus sûre ! (sauf en France...)

C'est l'avenir de la filière nucléaire qui semble ainsi questionnée.

En France, depuis des années (plus de 40 ans...), on retire l'uranium enrichi... mais on ne sait toujours pas pourquoi, dans quelle filière et dans quels délais il pourrait être utilisé !

Dans ces conditions il ne nous semble pas raisonnable de prendre en otage une population donnée, en l'occurrence celle du Centre Val de Loire, qui par ailleurs fait une large place au nucléaire, cette région étant déjà une des plus nucléarisées de France avec quatre centrales nucléaires comme le rappelait opportunément Monsieur François Bonneau, Président de la Région. Pour davantage de précisions sur son intervention, n'hésitez pas à consulter les liens suivants :

- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/region-s-oppose-eventuel-projet-stockage-dechets-nucleaires-1425169.html>
- <https://reporterre.net/Le-conseil-regional-du-Centre-Val-de-Loire-refuse-le-projet-d-une-piscine-de>

De nombreux parlementaires se sont d'ailleurs fait l'écho de ce point de vue. Nous citerons Guillaume Larrivé, député de l'Yonne et François Cormier-Boulligeon qui ont chacun interpellé le Gouvernement.

Vivre notre Loire s'oppose donc clairement à l'implantation de piscines centralisées de déchets usés radioactifs à Belleville-sur-Loire tant que les experts ne se seront pas mis d'accord sur la meilleure solution. Les habitants de la région n'ont pas vocation à servir de sujets d'expérimentation !

## II- LE CHOIX DE BELLEVILLE SUR LOIRE, UNE ERREUR ECONOMIQUE

Le choix de Belleville-sur-Loire étant par hypothèse retenu, nous estimons que ce choix serait en contre-indication formelle avec les intérêts économiques de la région :

- \* son agriculture raisonnée, sa viticulture de qualité (de plus en plus bio), son industrie fromagère réputée.
- \* sa fréquentation touristique. La ville de Sancerre fait l'objet d'une demande d'agrément auprès de l'UNESCO.

Il en serait fini, en cas d'une telle implantation, de la réputation et du charme de cette région qui a fait dire à Monsieur le Premier Ministre, Édouard Philippe, lors d'une récente visite à Sancerre « Je suis au paradis ici... ».

## III- UN PROJET TECHNOCRATIQUE ET UNE NON PRISE EN COMPTE DE LA SECURITE DES HABITANTS ET DE LEUR ENVIRONNEMENT

En plus de ces arguments sur l'impact négatif concernant l'aspect économique d'une telle implantation, il nous faut rappeler les inconvénients d'ordre sécuritaire, ceux-

ci sont évidemment à prendre en compte, bien plus ils s'imposent :

° La centrale de Belleville, laquelle est maintenue en surveillance renforcée pour la troisième année consécutive, est construite sur un terrain mouvant (sable de la Loire), sur une faille géologique, au-dessus d'une nappe phréatique très importante et dans une zone inondable. Rappelons pour mémoire les doutes exprimés par de nombreux experts sur une nouvelle construction de plusieurs milliers de tonnes, (deux piscines de chacune 5.000 tonnes), sur un terrain non stable, sans négliger les risques d'infiltration d'eaux polluées par le vieillissement du béton... Lors de la construction, deux tours ont été construites au lieu des quatre prévues, en raison de ces arguments.

SITE DE BELLEVILLE, CRUE DE 2003



Source : <http://m.sdn-berry-puisaye.webnode.fr/news/enquete-publique-observations-sur-le-ppri-belleville/>

Par ailleurs, examinons les arguments d'EDF motivant le choix de Belleville, deux items sont mis en avant :

- Ces piscines se trouveraient au centre de la France, au centre de l'ensemble du parc nucléaire.
- De plus desservie par une ligne de chemin de fer.

Ces deux arguments sont exacts, mais le centre de la France en cas d'accidents graves se révélerait un inconvénient majeur, une bonne partie de l'hexagone, Paris y compris, serait alors concernée.

Quant au choix du rail, peut-on garantir que la route ne serait pas également utilisée ?

Pour l'électricien, autre argument avancé auprès de la population, la création d'emplois. Ce qui est vrai pour les

centrales ne l'est pas pour les futures piscines, celles-ci, suivant les dires même d'EDF, sont annoncées comme étant complètement automatisées.

A la réflexion nous nous apercevons que les arguments développés restent de nature purement techniques et très fragiles en cas d'accidents.

Le côté humain et sécuritaire, les incidences économiques d'une telle implantation semblent complètement ignorées par EDF.

Nous avons affaire à un projet exclusivement de nature technocratique, ne tenant aucun compte de la nature de l'environnement, de l'économie locale et de la sécurité des habitants.

En l'espèce, implanter une piscine de déchets hautement radioactifs est une décision contraire à la sécurité des habitants, projet que nous ne saurions cautionner. C'est d'ailleurs ce que souligne l'IRSN dans son avis sur le projet EDF à Belleville (voir <https://reporterre.net/L-enfouissement-des-dechets-radioactifs-n-est-pas-la-seule-solution-affirme-l>).

Vivre notre Loire dans ces conditions ne peut que s'opposer à un tel projet et ne manquera, par tous moyens de droit, de le faire savoir.

## CONCLUSION

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, qu'elles soient d'ordres économique et sécuritaire, nous demandons instamment aux autorités concernées d'abandonner ce projet d'implantation manifestement inapproprié à Belleville-sur-Loire.

Au cas où ne nous serions pas entendus, nous prendrons dans le respect de nos obligations statutaires, toutes les dispositions prévues par la loi pour nous opposer avec détermination à un tel projet.

